

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU MERCREDI 24 MAI 2023

La séance débute à 19H14.

Le mercredi 24 mai 2023, à 19h00, à Ambillou (Chemin du Pré Cerisier – 37340), s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée, dont voici le détail :

Sont présentes : 53 personnes ; Anne BERTHAUD, Rudy GUILLOTIN, Rodolphe ROUAULT, Anne-Sophie KRAKOWSKI, Nicolas GARDEREAU, Gaëlle DAGUET, Laure DELPUECH, Agnès PAIN, Agnès DESMORIAUX, Teddy BARON, Cassandra DELATTRE, Adeline CHANU, Laëtitia STIRER, Nathalie WARCONSIN, Guillaume JAUTROU, Valérie BAILLY, Natacha DE FREITAS, Marjorie VANHILLE, Amandine SERVANT, Elodie GESLIN, Aurélie FERREIRA, Jean-François CASTAING, Rebecca LAMBERT, Emilie RATOUIT, Sylvain CLUZEAU, Paulo SANTOS, Laëtitia DESBOIS, Isabelle BOURGEOIS, Emilie VIAUD, M. PENAS, Adeline LARGEAU, Elsa JAVEGNY, Marjorie MAXIME, Céline HARROUARD, Priscilla GOIGOUX, Marion GERVEZ, Laëtitia METAIS, Fanny AUGUET, Pauline PICHERIT, Ludivine COCHELIN, Camille DJAGBAVI, Noémie VILLATTE, Victor LOPES, Delphine TEILLET, Aurore BREVET, Adeline RENO, Gaëlle BASSET, Marion COUSIN, Vincent MEILLARD, Yohann MAUGOURD et Aline MEUNIER (Salariée)

Est représentée : 1 personne ; Anita VERSOL-LEVENEZ ayant donné pouvoir à Rodolphe ROUAULT

Nombre de votants : 52

L'ensemble des adhérents de l'Association Familiale d'Ambillou a été convoqué par courrier remis en mains propres ou transmis par mail.

Rodolphe ROUAULT préside la séance et Teddy BARON exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance.

Le président rappelle qu'aux termes des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante. Les votes se font à main levée.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère,
- Les pouvoirs des personnes représentées par des mandataires,
- Les comptes de l'exercice 2022 clos le 6 avril 2023, arrêtés par le Conseil d'Administration,
- Le budget prévisionnel de l'exercice en cours adopté par le Conseil d'Administration le 8 janvier 2023.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Rapport moral de l'association,
- Rapport d'activité 2022,
- Présentation des comptes 2022,
- Présentation des projets 2023,
- Présentation du budget prévisionnel 2023,
- Révision du règlement intérieur,
- Elections des membres du Bureau,
- Questions diverses
- Pouvoirs

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Rapport moral de l'association

Le président indique que l'ASSOCIATION FAMILIALE d'AMBILLOU a pour but principal de gérer l'Accueil de Loisirs AMBIMOMES. Cette association est entièrement gérée par des bénévoles. Elle organise des manifestations afin de financer des activités de l'accueil de loisirs AMBIMOMES.

Les adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle, dont le montant est fixé pour l'année 2023 à 12 EUR (montant inchangé depuis 2016).

2. Rapport d'activité 2022

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 6 avril 2023 en présentant le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

L'association et l'accueil de loisirs « Ambimômes » ont organisé 2 manifestations en 2022 :

- Une bourse aux jouets
- Deux ventes de chocolats

Ces manifestations ont permis de récolter 865€.

(456€ en 2021 ; les lotos sont les manifestations nous permettant de récolter plus de fonds)

Le président en profite pour remercier vivement, au nom des membres du Bureau de l'association, l'ensemble des bénévoles qui aide lors des manifestations.

Concernant les prestations en 2022, les enfants ont pu bénéficier :

- De sorties :
 - Musée du Champignons
 - Jardins de Puygirault,
 - Family Park,
 - Natural Park,
 - L'Ile aux Géants,
 - Le Trésor de Léonard,
 - Bowling & Cinéma
 - Cirque de Noël à Luynes.
- D'ateliers avec :
 - une fleuriste,
 - un magicien professionnel.
- De deux camps :
 - « Cirque » à Luynes
 - « Trappeur » à Braslou.

Durant l'été, les enfants ont également eu la possibilité de participer à des veillées-jeux selon les thèmes suivants :

- Koh Lanta
- Fort Boyard
- Jeudi, tout est permis
- Pyramide

3. Présentation des comptes 2022

Le président présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé.

Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé en présentant les comptes annuels (composés du bilan, du compte de résultat et des annexes) qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il donne toutes les informations et les explications requises.

Le compte de résultats 2022 fait apparaître un montant total de charges de **139.845€** et un montant total de produits de **140.150€**.

Ces charges comprennent **13.942€** de charges supportées par la C.C.T.O.V.A.L. :

- Assurance des bâtiments,
- Fluides (Electricité, Gaz & Eau).

Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un excédent qui s'établit à **345€**.

Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de **40.681€** à l'actif et au passif.

Le président en profite pour remercier chaleureusement :

- **La Municipalité d'Ambillou qui met à la disposition de l'association/accueil de loisirs gratuitement l'ensemble des locaux et structures de la commune,**
- **La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire qui participe largement au financement de la structure en apportant une subvention annuelle représentant environ 36% du budget.**

Pour information :

En 2022, le coût de revient d'une journée d'accueil de loisirs s'est élevé à **45,99€** par enfant. Pour rappel, le prix payé par les familles est d'au maximum **16,17€**.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 6 avril 2023.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale vote les comptes de l'exercice clos le 6 avril 2023 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître :

- ✓ un montant des produits de 140.150 €
- ✓ un montant de charges de 139.845 €
- ✓ un résultat de +345 €
- ✓ un total de bilan de 40.681€

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 52
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

Affectation du résultat

Le président indique que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte de Fond Associatif Sans Droit de Reprise.

Le président et la trésorière se proposent de donner toutes informations et explications requises.

L'assemblée générale examine l'affectation à donner au résultat de l'exercice puis la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte de Fond Associatif Sans Droit de Reprise.

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 52
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

4. Projet 2023

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration.

Il évoque le programme et les projets de l'association et de l'accueil de loisirs pour l'exercice en cours.

1/ Lotos de l'AFA au profit d'Ambimômes

- Samedi 21 janvier dernier (Bénéfices récoltés = 1.152€)
- Samedi 14 octobre à 20h - Ouverture des portes à 18h30

2/ Bourses aux vêtements et aux jouets

Il a été décidé d'arrêter l'organisation des bourses aux vêtements et aux jouets. Effectivement, malgré l'intérêt pour les utilisateurs, les bénéfices récoltés étaient trop faibles (125€) pour le temps monopolisé (3 jours).

3/ 2 Ventes de chocolats

- Pâques – *non organisée cette année*
- Noël

Pour information, tous les bénéfices (216€ en 2022) reviennent directement à l'accueil de loisirs. Tous les participants ont été remerciés.

4/ Périodes d'ouverture d'Ambimômes :

Mercredis

- Mercredis 2022-2023 : Jusqu'au 5 juillet 2023 inclus
- Mercredis 2023-2024 : A compter du 6 septembre 2023
- ➔ Inscriptions le mercredi 21 juin de 19h à 20h (et jusqu'au 18 juillet)

Vacances d'été - Juillet Du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023 inclus

Vacances d'été – Août Du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre 2023 inclus

Vacances de la Toussaint Du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023

➔ Les dates des inscriptions sont affichées sur la porte d'entrée de l'accueil de loisirs ou disponible sur notre site internet (ambimomes.online.fr).

5/ Camps :

Du 17 au 21 juillet	<u>Thème</u> : A la ferme	La Roche-Clermault
Du 21 au 25 août	<u>Thème</u> : Trappeur	Braslou

- ➔ Il y a entre 12 et 16 places par camp avec 2 animatrices.
- ➔ L'Association se réserve le droit d'annuler un camp suivant le nombre de participants.

6/ Sorties :

Généralement 1 par semaine pour chaque période de vacances ainsi qu'une par semestre pour les mercredis.

7/ Sortie annuelle :

La destination est en cours de réflexion.

Cette sortie sera organisée le samedi 16 ou 23 septembre prochain.

Nous en profitons pour remercier à nouveau la municipalité d'Ambillou qui nous a octroyé une subvention de 500€, contribuant au financement de cette sortie.

Le Président en profite pour remercier à nouveau la municipalité d'Ambillou qui a octroyé des subventions (500€ en 2023 et 2022), contribuant au financement de cette sortie.

8/ Rencontres « Parents-Enfants » :

Il tient à cœur aux membres de l'Association et de l'Accueil de loisirs de proposer des activités que les familles peuvent partager :

- ✓ un barbecue pour fêter la fin de l'année scolaire, le mercredi 5 juillet,
- ✓ un apéritif de rentrée, le mercredi 27 septembre,
- ✓ un goûter pour Noël, le mercredi 21 décembre.

Le président invite les membres de l'association à formuler des propositions et à en débattre.

5. Budget prévisionnel 2023

Le président et la trésorière présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté en conseil d'administration.

Ils se proposent d'apporter toutes précisions requises.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent procès-verbal, qui fait apparaître un total de charges de 127.600€ et un total de produits de 127.600€ (budget équilibré grâce à l'utilisation d'une partie des fonds propres de l'association).

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 52
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

6. Révision du règlement intérieur 2023

Le président indique le règlement intérieur n'a subi aucun changement pour l'année 2023 mais précise que les élus de la CCTOVAL ont prévu une augmentation des tarifs pour la rentrée 2023. L'Association Familiale d'Ambillou étant sous contrat avec la CCTOVAL, ces nouveaux tarifs seront à appliquer au sein de l'accueil de loisirs « Ambimômes » à la date demandée. L'assemblée générale étant l'organe adoptant le règlement intérieur, le président propose de valider cette augmentation par anticipation.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve, par anticipation, les modifications tarifaires futures décidées par les élus de la CCTOVAL pour une mise en application à la rentrée 2023 et valide le règlement intérieur 2023.

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 52
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

7. Elections des membres du Bureau

L'ensemble des membres du Bureau de l'Association Familiale d'Ambillou est démissionnaire. Conformément à la procédure indiquée sur la convocation à cette assemblée générale, se sont portés candidats :

- M. Teddy BARON,
- M Nicolas GARDEREAU,
- Mme Anne-Sophie KRAKOWSKI,
- M Rodolphe ROUAULT
- Mme Anita VERSOL LEVENEZ.

La résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

L'assemblée générale décide d'élire en qualité d'administrateurs, pour une durée d'un exercice social, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale :

Rodolphe ROUAULT

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 52
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Rodolphe ROUAULT est élu en qualité de Président.

Anita VERSOL-LEVENEZ

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 52
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Anita VERSOL-LEVENEZ est élue en qualité de Vice-Présidente.

Anne-Sophie KRAKOWSKI

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 52
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Anne-Sophie KRAKOWSKI est élue en qualité de Trésorière.

Nicolas GARDEREAU

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 52
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Nicolas GARDEREAU est élu en qualité de Trésorier Adjoint.

Teddy BARON

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 52
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Teddy BARON est élu en qualité de Secrétaire.

8. Questions diverses :

« Qui détermine le nombre de jours de vacances [= fermeture] de l'été ? »

→ *L'usage a déterminé cette règle, avec régulièrement des sondages sont proposées afin de répondre au mieux aux besoins des familles tout en prenant en compte les contraintes de l'association liées aux congés des salariés (d'une durée de 5 semaines par an)*

« Pourquoi est-il obligatoire d'inscrire les enfants à la semaine l'été ? »

→ *Cette règle évite les difficultés de recrutement et facilite l'organisation du temps de loisirs des enfants, d'autant plus avec la mise en place de thématiques sur la semaine.*

9. Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Elle décide donc de donner pouvoir à Rodolphe ROUAULT, Président, de prendre toutes les décisions utiles et nécessaires à la bonne gestion de l'Association. Ce pouvoir lui est conféré pour la prise des décisions tant administratives que financières.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h48.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le Secrétaire :

Le Président :